

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE PRÉORIENTATION

L'ESPO de l'APSAH accueille des personnes en situation de handicap orientées par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour la réalisation d'évaluations pluridisciplinaires et la définition d'un projet socioprofessionnel.

## PRÉSENTATION

L'ESPO est un établissement médico-social acteur de l'orientation professionnelle des travailleurs handicapés. L'accompagnement est adapté à chaque usager et permet d'élaborer un projet professionnel prenant en compte :

- les restrictions médicales liées à son handicap, ses centres d'intérêt
- son niveau d'apprentissage et ses potentiels d'évolution
- les opportunités professionnelles
- ses contraintes personnelles et familiales.



## AGRÉMENT

L'ESPO de l'APSAH, à vocation régionale, est régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-1 et suivants). Il est agréé pour 15 places.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Tout type de handicap.
- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers l'établissement, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- À partir de l'âge de 16 ans.
- L'ESPO accueille des travailleurs quel que soit leur statut et leur profession, ou des personnes en recherche d'emploi et quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés, en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions.

## MODALITÉS

L'hébergement et la restauration : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semi-internat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

La durée maximale totale de l'accompagnement en préorientation est de 14 semaines sur une période de 24 mois.

## MISSIONS

Les missions de l'ESPO :

- Identifier et évaluer les **potentialités et les difficultés** de la personne susceptibles de constituer un levier ou un frein à l'exercice d'une activité professionnelle.
- Aider la personne à élaborer son **projet socio-professionnel** en cohérence avec son **projet de vie** et à le valider par des **mises en situation de travail** caractéristiques de différentes catégories de métiers.
- Accompagner la personne dans la mise en œuvre effective de son **projet professionnel**, y compris le cas échéant en emploi accompagné.
- Informer les personnes handicapées ou les professionnels sur les **prestations de préorientation et de réadaptation professionnelle**.
- **Informé et sensibiliser** les organismes de formation sur les spécificités de la formation des personnes handicapées.
- Réaliser des **évaluations préliminaires médico-psycho-sociales ou à caractère professionnel** de courte durée, sur demande d'une maison départementale des personnes handicapées ou de toute personne morale ou physique, y compris un employeur public ou privé, afin de déterminer si la personne handicapée peut bénéficier de prestations de préorientation professionnelle.
- Procéder sur demande d'un employeur public ou privé à des **évaluations professionnelles** concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.
- **Apporter son concours aux équipes pluridisciplinaires** qui en font la demande, notamment dans le cadre de conventions passées avec les maisons départementales des personnes handicapées de leur territoire d'implantation et des territoires limitrophes.



## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



## CONTACT

**ESPO de l'APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [espo@apsah.asso.fr](mailto:espo@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

L'ESRP de l'APSAH est une structure **d'insertion** par la **formation** où l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès l'âge de 16 ans, est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.

L'action de l'ESRP s'inscrit dans le cadre de la **politique de l'emploi des personnes en situation de handicap** : chaque personne handicapée bénéficie du droit à la compensation de son handicap, d'une formation qualifiante et d'un accompagnement médico-social adaptés lui garantissant les meilleures chances **d'insertion professionnelle**.

## PRÉSENTATION

L'établissement a été construit en 1970 sur un espace d'environ 7 hectares. Il se situe à la campagne, à 2,5 km du centre-ville d'Aixe-sur-Vienne et à 12 km de Limoges. Aujourd'hui, le site est occupé par l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP) et l'Établissement et Service de PréOrientation (ESPO). Le bâtiment, comprenant 4 niveaux, est accessible aux personnes à mobilité réduite.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Tout type de handicap et notamment le handicap sensoriel.
- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers un ESRP, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- Les prestations sont accessibles dès l'âge de 16 ans.
- Les prestations s'adressent à un large public : des **travailleurs** quels que soient leur statut et leur profession, ou des **personnes en recherche d'emploi**, quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés, en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions. Leur accès ou retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap.

## MODALITÉS

**L'hébergement et la restauration** : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semi-internat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

**Les journées d'information** : des visites collectives ou individuelles sont proposées aux futurs stagiaires sur simple demande auprès de l'établissement.





## MISSIONS

### ORIENTER

En amont des formations , l'ESRP propose :

- **Des dispositifs préparatoires** : préparatoire généraliste, préparatoire avec orientation prédéfinie, préparatoire renforcée (remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, validation d'un projet de formation...).
- **Un Plateau Autonomie pour Déficiants Visuels** : remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, identification et validation d'un projet professionnel, acquisition des outils de compensation.
- **Un dispositif Transition Jeunes** : élaboration et sécurisation d'un projet professionnel, accompagnement vers la vie active, remise à niveau des savoirs fondamentaux.

Ces différentes formules sont mises en place afin de développer l'autonomie, de remettre à niveau les connaissances de chacun, d'évaluer la motivation et la solidité de chaque projet professionnel.

### FORMER ET RÉINSÉRER

Après avoir développé son autonomie et affiné son projet, le stagiaire peut intégrer l'une des sections professionnelles de l'ESRP, où il préparera un titre du ministère de l'Emploi et/ou un diplôme de l'Éducation Nationale et/ou un Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE). Il sera accompagné tout au long de son parcours vers le retour à l'emploi.

Les formations proposées :

- Agent de reconditionnement numérique - niveau 3
- Agent magasinier - niveau 3
- Auxiliaire en prothèse dentaire - niveau 3
- Chargé d'accueil et de gestion administrative - niveau 4
- Ouvrier de production horticole - niveau 3
- Secrétaire comptable - niveau 4

## AGRÉMENT

L'ESRP de l'APSAH est un établissement médico-social régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-9 et suivants). L'ESRP est agréé pour **160 places**. Il est placé sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en matière de tarification, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et de l'Éducation Nationale en matière de formation.

## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



## CONTACT

**ESRP de l'APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [esrp@apsah.asso.fr](mailto:esrp@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*

# INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP-IFMK DV) de l'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés a formé plus de 400 kinésithérapeutes depuis 1969.

Établissement de formation universitaire et structure médico-sociale, l'ESRP-IFMK œuvre pour l'**insertion socioprofessionnelle des adultes déficients visuels** avec un taux d'emploi de 100 %.

## AGRÉMENT

L'ESRP-IFMK de l'APSAH est un établissement médicosocial (art L.312-1 et du Code de l'action sociale et des familles), établissement et service de réadaptation professionnelle (art R.5213-9 du Code du travail), agréé pour **65 places** : 15 pour l'année préparatoire + 50 pour le cursus professionnel.

L'établissement a pour autorité de contrôle et de tarification l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. Le projet pédagogique bénéficie d'un conventionnement avec l'université de Limoges, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Régionale de Santé.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers l'établissement, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- La déficience visuelle évaluée par l'équipe médicale de la MDPH et de l'ESRP-IFMK est un critère d'admission.



## MISSIONS

- Former des professionnels compétents dans le cadre d'un projet pédagogique personnalisé.
- Réinsérer socio-professionnellement des personnes en situation de handicap visuel par l'acquisition de moyens d'adaptation à la déficience visuelle et un accompagnement médico-psycho-social individualisé.

La formation est dispensée en partenariat avec l'université et permet :

### EN ANNÉE PRÉPARATOIRE :

- La préparation au **diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) - option scientifique**, examen de niveau permettant d'intégrer la formation professionnelle pour les bacheliers non scientifiques et les non bacheliers (en 1 an).
- La préparation au **diplôme universitaire PRADETUS (préparation à l'accès aux études universitaires scientifiques)**.

### EN CURSUS PROFESSIONNEL :

- La préparation au **diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute**, formation universitaire pour les bacheliers scientifiques en 5 ans :
  - Année spécifique (arrêté du 21 décembre 2012).
  - 4 années réparties en deux cycles universitaires (décret et arrêté du 2 septembre 2015).



## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

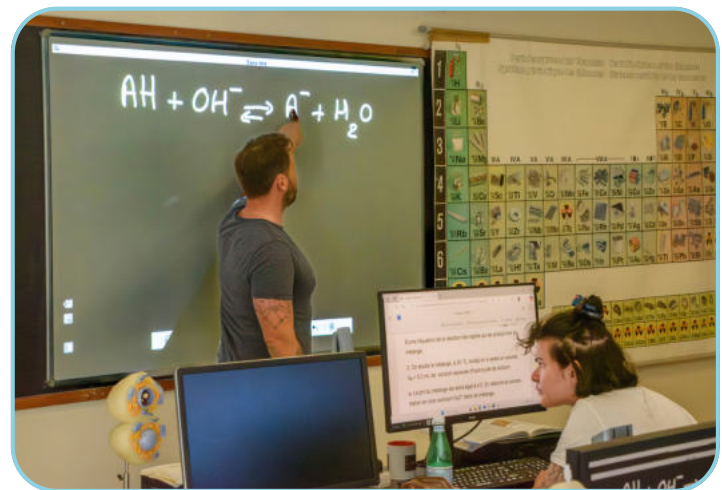
Ophtalmologue, médecin de prévention, orthoptiste, infirmière, instructeur en locomotion, psychologue, ergothérapeute, formateur en informatique adapté braille, cellule de transcription / adaptation.

En partenariat avec l'équipe administrative, ils développent pour chacun des stagiaires de l'établissement un projet de réadaptation de la capacité fonctionnelle visuelle pour permettre de suivre les études dans les meilleures conditions.

### DIFFÉRENTS OUTILS DE SUPPLÉANCE À LA DÉFICIENCE VISUELLE

Les stagiaires évoluent au sein d'un bâtiment adapté à la déficience visuelle et bénéficient d'un matériel spécifique :

- Tableau interactif
- Logiciel d'agrandissement de caractères et de lecture d'écran
- Plaque et imprimante braille
- Télé agrandisseur
- Machine à lire



## CONTACT

### ESRP-IFMK de l'APSAH

6 allée de la Cornue - 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 33 10 10

Courriel : ifmk@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*